



Rapport d'activités 2024

Pôle Protection de l'enfance
Service UVMEP
Unité de Visite Médiatisée
Enfant Parent



2024

Asfad
148, rue de Lorient
CS 64418
35044 RENNES CEDEX
02 99 59 60 01
siege@asfad.fr



SOMMAIRE

Table des matières

Présentation	3
1. L'Asfad	3
1.1. La présentation générale de l'Asfad	3
1.2. La raison d'être de l'Asfad	3
2. La présentation du pôle et du service UVMEP	4
2.1 Le pôle protection de l'Enfance.....	4
2.2 Les missions de l'UVMEP	4
Synthèse de l'année 2024	6
1. Les évènements marquants	6
2. Les chiffres clés.....	7
Rapport d'activité.....	8
1. La file active 2024 et public	8
2. Les projets réalisés en 2024	10
3. Les formations et ressources de l'équipe.....	11
Perspectives 2025.....	13

1. L'Asfad

1.1. La présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise à but non-lucratif, laïque, militante, qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant, notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, le développement social local et durable, l'inclusion et plus largement reconnaître chaque personne, enfant et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

Quelques éléments chiffrés au 31.12.2024 :

- 181 salarié.es en CDI au 31/12 représentant 169 ETP
- 48 salarié.es en CDDI chantier d'insertion au 31/12
- Budget 2024 : 13, 2 M€
- 17 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 26 bénévoles d'intervention en 2024

1.2. La raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions.

Pour consulter le projet associatif : <https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/>



Les valeurs de l'Asfad:

Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discrimination a sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

La vision de l'Asfad :

Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

L'identité : Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité Femmes-Hommes, d'Économie Sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

Les missions : Accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

2. La présentation du pôle et du service UVMEP

2.1 Le pôle protection de l'Enfance

Le pôle protection de l'enfance synthétise des enjeux de parentalité, de prévention, de protection de l'enfant, et d'insertion au service des familles et des enfants vulnérables. Il compte deux établissements accueillant des personnes 24h/24 et 365 jours/an ainsi qu'un service :

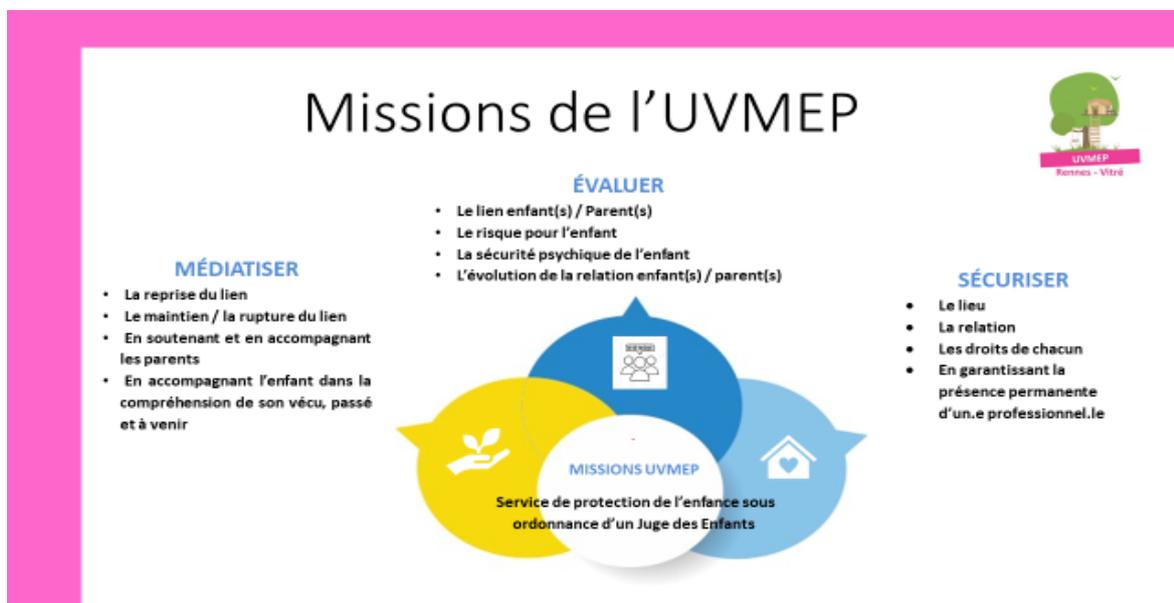
- Le centre parental, Ti an Ere (Maison du lien en breton), ouvert en 1993 peut accueillir jusqu'à 21 ménages avec enfants ;
- Le dispositif d'hébergement et d'accompagnement des mineur·e·s non accompagné·e·s (MNA), Ti ar Bed ouvert en 2018 qui peut accueillir jusqu'à 45 jeunes ;
- L'unité de visites médiatisées enfants-parents (UVMEP) ouverte en avril 2010 à Rennes, ainsi qu'une antenne créée en 2017 à Vitré.

Les données clés du pôle Protection de l'enfance pour 2024 :

- 42 salarié·e·s en CDI, pour 36, 96 ETP
- 3 salarié·e·s CDD de plus de 1 mois
- Budget 2024 : 2 951 449 €
- Financeurs : Conseil départemental
- Administrateur·rices du Pôle : Marie-Christine Noblanc, Jacques Ferlicot et Marc Rouzeau
- Membres du conseil de pôle :
 - Administrateur·trice·s délégué·e·s du pôle ;
 - Directrice du pôle ;
 - Responsables de service ;
 - Professionnel·le·s de terrain.

2.2 Les missions de l'UVMEP

Le service UVMEP intervient exclusivement sur décision du Juge des enfants pour médiatiser des rencontres entre des parents et des enfants confiés à la protection de l'enfance. Ce service permet aux enfants de rencontrer leur(s) parent(s) dans un espace tiers, en présence d'un·e professionnel·le spécialisé·e, pour une période donnée et transitoire. La présence d'un tiers pendant ces rencontres vise à les sécuriser, observer la relation et évaluer le lien entre le parent et son enfant.



Le service propose des visites à deux fréquences différentes : une visite toutes les 4 semaines ou une visite toutes les 2 semaines, à Rennes (mercredi, vendredi ou samedi) ou à Vitré (mercredi).

Les raisons initiales de la séparation des enfants de leur(s) parent(s) sont les suivantes¹ :

- Rupture de liens
- Inceste / violences sexuelles
- Climat incestueux
- Carences éducatives
- Négligences
- Maltraitance physique
- Violences conjugales dans le couple
- Violences intrafamiliales
- Problématique d'addiction d'un parent
- Troubles psychiatriques d'un parent.

La mise en place de visites médiatisées vise plusieurs objectifs :

- La reprise de lien lorsqu'il a été rompu ;
- Le maintien du lien dans un contexte de séparation ;
- L'évaluation du lien dans un environnement contenant et sécurisé.

L'équipe de l'UVMEP a évolué au cours de l'année 2024 :

Fonction	Noms
Directrice de pôle	Sandra Thomas
Responsable de service	Sarah Placé (remplacée par Manuela Desroches entre juin et octobre et Aurélia Diabira jusque fin décembre 2024)
Assistante secrétaire	Lucie Plessis à partir début avril 2024
Psychologue	Romane Faucillon
Travailleurs sociaux / médiateurs	Virginie Joly Manon Joly Angie Thébault Gwendal Béchu Anaïs Sueur (remplacée par Carmen Weber entre septembre et décembre 2024).

¹ Ces motifs sont listés de manière aléatoire.

1. Les évènements marquants

Après avoir été autorisé par le Conseil départemental à quasiment doubler son activité fin 2023, le service a connu quelques changements et évolutions au cours de l'année 2024 :

- Le déménagement en mars dans de nouveaux locaux adaptés à l'extension du service (espaces plus spacieux et salles de visites médiatisées supplémentaires),
- Des absences ayant impacté le fonctionnement du service (4 travailleurs sociaux pendant 5 mois, l'arrivée d'une secrétaire courant avril et enfin l'absence et le remplacement de la responsable de service durant 7 mois).

Malgré ces événements, le service a mis en œuvre l'extension attendue et a considérablement augmenté sa capacité en cours d'année dans l'objectif de répondre aux besoins des familles et de réduire les délais d'attente (+36 % de créneaux effectués et + 70 % de mesures accompagnées).

Une même famille peut mobiliser plusieurs créneaux en fonction de sa fréquence de visite (mensuelle ou bimensuelle) et de la situation familiale. Aussi, les parents peuvent être amenés à rencontrer leurs enfants, ensemble ou de manière séparée, et avec la fratrie ou de manière individualisée.

Pour être pleinement effective, la mise en œuvre de l'extension s'appuyait sur la création d'un 6^{ème} poste de travailleur social. Une professionnelle a été recrutée dans cet objectif mais compte tenu d'une diminution du financement du Conseil départemental en cours d'année, elle a remplacé une salariée absente jusque fin décembre.

La capacité totale de l'UVMEP en 2024, avec 5 travailleurs sociaux à temps plein, est de 1 809 créneaux, contre 1 371 en 2023.

L'accroissement du nombre de visites a eu un double effet sur le service :

- L'accompagnement de familles présentant des fragilités plus affirmées, nécessitant une vigilance renforcée dans la sécurisation du lien (situations de violence, passages à l'acte, maladie mentale, ...) et rendant également nécessaire de penser de manière permanente l'adaptation du lieu et des modalités de l'accueil et de mise en œuvre de la visite médiatisée.
- L'accroissement de l'aspect administratif et organisationnel, avec l'étude de la liste d'attente, le montage de réunions partenariales de présentation des situations et enfin l'accueil de familles dans le cadre des réunions d'admission.

2. Les chiffres clés

Nombre de personnes accueillies par le service	71 parents et 95 enfants
Nombre de mesures accompagnées	109 mesures
Typologie du public	Parent seul + 1 enfant : 76 Parent seul + 2 enfants : 19 Parent seul + 3 enfants : 6 Couple + 1 enfant : 2 Couple + 2 enfants : 5 Couple + 3 enfants : 1
Moyenne d'âge des enfants	8,8 ans
Nombre de demandes d'admission reçues en 2024 Nombre d'admissions en 2024 Nombre de situations actives en attente fin 2024	59 51 8
Le nombre de visites médiatisées en 2024	615 (+ 36% par rapport à 2023)
Rythme des visites <ul style="list-style-type: none"> • Bi mensuel • Mensuel 	40 mesures (+ 40%) 69 mesures (+ 43%)
Lieux des visites <ul style="list-style-type: none"> • Rennes • Vitré 	97 mesures 12 mesures
Nombre accompagnements débutés avant 2020 Le plus ancien	17 accompagnements Depuis 2013, soit durée de 11 ans
Durée moyenne de l'accompagnement pour les fins de prise en charge <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement le plus long • Accompagnement le plus court 	11 mois 9 ans 1 mois

Nous notons une augmentation du nombre de mesures accompagnées (+41% par rapport à 2023) et parallèlement, un nombre équivalent de parents et d'enfants accompagnés montrant l'augmentation massive du besoin d'individualisation de la mesure par enfant.

Nombre de mesures accompagnées en 2024	109 (64 mesures en 2023)
<ul style="list-style-type: none"> • Dont fins de prise en charge en 2024 • Dont accompagnées toute l'année 2024 • Dont admissions en 2024 	<ul style="list-style-type: none"> • 35 • 74 • 51

1. La file active 2024 et public

- Public accompagné

On observe un double mouvement : une augmentation du nombre de visites de parent avec un seul enfant et une augmentation du nombre de visites avec plus de trois enfants (76 parents seuls avec un seul enfant contre 37 en 2023 et 6 parents seuls avec trois enfants contre 2 en 2023).

La moyenne d'âge des enfants reste relativement stable (8,8 ans en 2024 contre 9,7 ans en 2023). Pour autant, nous notons une augmentation conséquente du nombre d'enfants de moins de trois ans accompagnés, ce qui induit une vigilance accrue de la part des professionnel-le-s référent-e-s et une adaptation nécessaire de l'environnement d'accueil.

Nombre d'enfants accompagnés	95
<ul style="list-style-type: none"> • Filles • Garçons • 0 à 3 ans • 4 à 11 ans • 12 à 18 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • 40 % • 60 % • 13 % (7 % en 2023) • 56 % (63 % en 2023) • 31 % (30 % en 2023)

- Les visites médiatisées

Nous notons un nombre important de visites médiatisées sur l'année 2024 et un écart entre celles programmées et celles réellement effectuées (858 visites programmées et 615 effectuées).

La vulnérabilité des familles se traduit notamment par une forme d'instabilité qui conduit à l'annulation de visites médiatisées. L'adaptation des outils du service et l'accompagnement des travailleurs sociaux visent notamment à inciter les personnes à prévenir de leurs absences. Nous notons une évolution significative des annulations ayant fait l'objet d'une prévenance.

Les annulations sont aussi importantes du côté des enfants. Nous notons notamment une propension plus importante d'enfants s'autorisant à exprimer leur refus de venir en visite avec leur parent.

Le nombre de demandes d'admission reçues en 2024 est en évolution (+ 64% par rapport au nombre de demandes en 2023).

Le nombre d'admissions a lui aussi évolué puisqu'il a triplé entre 2023 et 2024 (51 admissions en 2024 contre 18 en 2023). Ces nouvelles admissions ont permis de réduire considérablement le nombre de situations sur liste d'attente. Seules, 8 situations étaient encore en attente d'admission au 31/12/2024 (-33 % par rapport à 2023).

La mise en place de nouveaux créneaux de visites médiatisées ainsi que l'augmentation du temps de travail de la secrétaire (+60 %) ont permis cette évolution.

Les familles ont obtenu plus rapidement un créneau de visite médiatisée, permettant de réduire leur impatience à la mise en place du lien au sein du service et une admission plus apaisée.

A noter que le travail de mise à jour de la liste d'attente a, dans un premier temps, induit l'accueil de familles dans l'attente d'une admission depuis plusieurs mois. Fin 2024, la durée d'attente, entre la date de demande et l'admission administrative (libération d'un créneau), varie d'une semaine à 3 mois.

Le nombre de fin de prise en charge a augmenté (+15 situations par rapport à 2023). Cette augmentation illustre :

- Le travail important réalisé par l'équipe pour responsabiliser les parents en les engageant dans la visite : le règlement de fonctionnement prévoit désormais qu'en cas d'absences répétées, les visites médiatisées sont suspendues ;
- Les évaluations menées par l'équipe pouvant conduire à faire évoluer les droits de visite (visites libres ou semi-médiatisées) ou la mainlevée du placement ;
- L'augmentation de la complexité des situations : les observations et l'évaluation pluridisciplinaire de l'équipe mettent en lumière un danger pour l'enfant, ce qui conduit à des demandes de suspension de visites auprès des juges.

- **Orientation vers l'UVMEP**

Partenaires orienteurs	
• CDAS Rennes	• 26
• CDAS Rennes Métropole	• 12
• CDAS départementaux (dont Vitré)	• 43 (dont 7 Vitré)
• APASE	• 16
• Autre	• 5

2. Les projets réalisés en 2024

Déménagement de l'UVMEP

Le service a déménagé, le 14 mars 2024, dans de nouveaux locaux rennais plus adaptés à l'extension de l'activité. Il a rejoint le site principal de l'Asfad, rue de Lorient, à quelques mètres des anciens locaux. Le changement géographique a donc été mineur pour les familles.

Ces nouveaux locaux ont permis d'augmenter le nombre de salles de visites médiatisées et d'accueillir l'équipe élargie. Ces salles, plus spacieuses, permettent d'accueillir les familles avec plusieurs enfants.

Chaque espace est vitré, permettant une vigilance collective et une intervention rapide en cas de besoin.

Une salle dédiée à l'apaisement existe mais n'a pas encore pu être aménagée. L'achat de matériel spécifique sera nécessaire pour en permettre son lancement. Cette salle a été pensée comme lieu de retrait ou d'apaisement en amont, pendant ou après un temps de visite médiatisée qui serait difficile pour l'enfant.

Les familles ont exprimé leur satisfaction d'être accueillies dans ces locaux, avec du mobilier et des salles neuves.

Un espace extérieur a également été installé en fin d'année 2024, notamment grâce à la mobilisation de crédits issus de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Moins de 4 mois après le déménagement, la liste d'attente est passée de 40 dossiers à 8.

Réécriture du projet de service en cours

L'extension et le déménagement rennais se sont accompagnés d'une réflexion sur le cadre d'intervention du service et sa formalisation. L'équipe a consacré plusieurs temps de travail à la réécriture du projet de service de l'UVMEP (ateliers et réunions spécifiques sur le projet après extension du service) ainsi qu'à la mise en œuvre d'outils et de procédures adaptées. A titre d'exemple, la réorganisation du service a permis de dégager des créneaux supplémentaires le vendredi matin.

Projet « jardin »

L'association a bénéficié de crédits issus du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté pour installer un espace extérieur. L'UVMEP dispose ainsi d'un lieu extérieur clos et confidentiel, pour accueillir des visites médiatisées dans un cadre plus ouvert.

Cet espace peut également être utilisé par la micro-crèche voisine.

3. Les formations et ressources de l'équipe

Analyse des pratiques :

L'équipe bénéficie d'une séance de 3h30 tous les deux mois avec une psychologue clinicienne (6 séances en 2024) afin de renforcer sa réflexion et l'analyse de ses pratiques professionnelles.

Temps clinique :

Ces temps, à destination des professionnels éducatifs, sont animés par la psychologue du service. L'objectif est de sensibiliser les intervenants sociaux à la clinique à laquelle ils ont affaire dans leur pratique. En effet, la majorité des parents accueillis souffrent de troubles psychiques, par exemple, une déformation de la réalité avec des mécanismes de défense tel que le déni et le clivage.

Les séances permettent aux professionnel-le-s d'échanger et de comprendre le fonctionnement du parent, ce qu'alimente ou permet le cadre de la visite médiatisée dans le lien. Néanmoins, le fil conducteur de ces temps cliniques reste l'enfant. En effet, le thème choisi est toujours ramené à l'enfant et notre mission de protection de l'enfance.

Sur l'année 2024, 6 temps cliniques ont eu lieu. Ils durent 1h30 avec de l'apport théorique sur le thème de la réunion, suivi d'un échange collectif faisant lien avec la pratique des visites médiatisées.

Les thématiques abordées pendant l'année concernent l'inceste, l'évaluation du lien parent-enfant, la théorie de l'attachement, la parentification de l'enfant (les causes, les critères de repérage, comment accompagner un enfant dit parentifié ?).

Présence de la psychologue lors de visites médiatisées :

L'objectif principal des visites en présence d'un tiers est d'assurer la protection de l'enfant dans la rencontre à son parent. La présence du psychologue dans la visite médiatisée participe à soutenir et à maintenir les frontières physiques et psychiques de chacun des participants ainsi qu'à prendre part à la facilitation des interactions entre parent et enfant. Cette intervention permet également de porter et d'interroger à plusieurs ce cadre de visites au cas par cas. Plus précisément, de composer avec de possibles pathologies, de forts mouvements affectifs et y apporter un aménagement au plus juste pour la sécurité et en conséquence pour la disponibilité psychique des différents protagonistes. Le psychologue prend part de ce fait directement à l'évaluation du lien parent-enfant par l'observation clinique et par l'apport de son analyse dans le rapport transmis au Juge des Enfants.

L'intervention du psychologue en visite médiatisée se réfléchit à partir de la problématique identifiée de la situation familiale ainsi que de l'évaluation du risque psychique pour l'enfant dans sa rencontre avec son parent. Par exemple, dans une situation où les enfants ont révélé avoir été abusés sexuellement par leur père : une enquête pénale est en cours et le Juge ordonne un droit de visite médiatisée pour le père et ses enfants, aussi nous intervenons en binôme psycho-éducatif.

D'autre part, le psychologue peut intervenir ponctuellement en visites médiatisées sur sollicitation d'un collègue référent d'une situation ayant besoin d'un regard complémentaire direct à ses observations. La demande d'intervention s'interroge au cas par cas.

Réunions :

- Réunion de présentation : elle a pour but de comprendre le parcours de la famille et spécifiquement de l'enfant, les raisons de la rencontre dans un lieu neutre et sur présence d'un tiers pour identifier les risques de la rencontre et anticiper les modalités de celle-ci (adaptation humaine, logistique, organisationnelle).
- Réunion de suivi des familles : elle a pour objectif d'évaluer collectivement toutes les situations. L'objectif est que chaque situation soit abordée chaque année avant l'écriture du rapport intermédiaire et du rapport de fin de mesure.
- Participation aux réunions CADEC, organisées par le service gardien : ces réunions permettent de comprendre le fonctionnement familial global et de transmettre l'évaluation du lien parent-enfant dans un lieu neutre et sur présence d'un tiers professionnel.
- Réunion de coordination : elles sont organisées lorsque le service a besoin d'une évaluation partagée, d'une co-analyse autour de situations complexes, avant l'écriture et l'envoi du rapport du service. Ces temps sont à l'initiative du service et proposés au service gardien.

Formations :

En 2024, les professionnel-le-s ont bénéficié de plusieurs formations :

- Une formation de 3 jours relative à l'évaluation des critères de danger organisée par l'ESSOR ;
- Une formation d'1 journée sur « le consentement et les violences sexuelles » organisée par le réseau rennais et métropolitain ;
- Un webinaire organisé par la Fédération Française des Espaces Rencontres (FFER) « Visites Médiatisées : comment répondre avant tout aux besoins de l'enfant ? » ;
- Congrès « Vent d'Ouest » sur l'attachement.

Une professionnelle de l'équipe a participé à une formation transversale à l'Asfad sur la gestion des émotions.

Enfin, les professionnel-le-s ont participé à une journée d'échange lors du passage de la Caravane de lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants, initiative de l'Association BeBraveFrance et de Arnaud Gallais, membre de la CIIVISE.

Un premier trimestre qui poursuit l'augmentation du nombre de familles accueillies

Début 2025, l'Unité de visites médiatisées compte :

- Une équipe pluridisciplinaire : 6 travailleurs sociaux, une psychologue, une assistante, une responsable de service, appuyée par les fonctions siège ;
- Deux sites : 4 salles de visites refaites à neuves en 2024 à Rennes, ainsi qu'un espace extérieur, et 2 salles à Vitré ;
- 196 créneaux de visites médiatisées sur 4 semaines :
 - 24 créneaux à Vitré ;
 - 172 créneaux à Rennes.

Les professionnel.le.s de l'UVMEP interviennent uniquement dans le cadre judiciaire strict ordonné par le juge des enfants :

- Directement nommé par l'ordonnance du juge des enfants – 89 demandes sur 119 en 2025 ;
- A la demande des services gardiens du territoire – 30 demandes sur 119 en 2025.

L'activité a considérablement progressée, avec les taux d'occupation suivants :

- Vitré : 87,5%. Aucune demande en attente à Vitré ;
- Rennes : 68,24% au total avec des taux d'occupation le mercredi et le samedi s'élevant respectivement 72% et 88%.

Fin 2024, la durée d'attente, entre la date de la demande et l'admission administrative (libération d'un créneau), varie d'une semaine à trois mois maximum, contre plusieurs mois auparavant.

Une diminution de financement de 25% induisant la mise en place d'un nouveau fonctionnement

Le Conseil départemental, financeur quasiment exclusif du service au titre de la protection de l'enfance, a annoncé une baisse de 25 % de sa subvention pour l'année 2025, en raison des difficultés budgétaires que la collectivité rencontre. Cette baisse substantielle conduit à une redéfinition du volume d'activité et du fonctionnement du service.

Ces travaux sont en cours.

Consolidation des procédures et du projet de service

Dans ce contexte, la réorganisation du service se poursuit, avec toutefois des inflexions majeurs compte tenu de la diminution du périmètre d'activité : revue du projet de service et élaboration d'un cahier des procédures.

Lien avec les partenaires :

- **Juge des enfants** : Organiser des rencontres pour échanger sur les missions de chaque acteur, les enjeux, les bénéfices et risques des visites médiatisées, pour l'interconnaissance et la compréhension des enjeux de chacun.
- **Partenaires prescripteurs** : Établir des rencontres régulières pour la coordination des services dans l'accompagnement des familles.
- **Autres « espaces rencontre »** : Organiser et participer à des rencontres avec des services de visites médiatisées.

Lucie PLESSIS

Secrétaire du service

Manuela DESROCHES

Responsable de service